

# L'ÉTINCELLE DES AÎNÉ(E)S

AQDR QUÉBEC

VOLUME 9, NO 1, MAI 2009

CHER(E)S MEMBRES, UN MAGNIFIQUE ÉTÉ 2009



# Table des matières

Mot de la présidence

Éditorial

MÊME ÂGÉ(E) MOI JE GARDE LE POUVOIR SUR MON ARGENT

Les aîné(e)s et l'argent

Garder le pouvoir sur l'argent

L'autonomie financière c'est un droit

Outils nécessaires pour garder le pouvoir sur son argent

L'EXCLUSION SOCIALE

Qu'est-ce que l'exclusion sociale ? De quoi parle-t-on ici ?

Exemple d'application et cause

Interventions et pistes de solutions aux problèmes et aux conséquences de l'exclusion sociale

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNES AÎNÉES AVEC LES NOTAIRES

LA CHRONIQUE JURIDIQUE : Les contrats

CHER (E)S MEMBRES, UN MAGNIFIQUE ÉTÉ 2009

Bonjour à toutes et à tous.

Le temps est venu de penser à ce que nous ferons cet été. Avec l'arrivée de cette saison, nous pouvons rêver de la douce chaleur du soleil, il est bon d'en prendre une réserve.

C'est agréable de se promener et d'apprécier les belles couleurs des fleurs et d'en respirer leur parfum.

Il est aussi très agréable de pouvoir profiter de temps à autre de l'ombrage des arbres, de nous asseoir sur un banc, ce qui nous permet de faire une petite causerie avec nos parents et amis.

Je vous souhaite un très bel été, et j'espère vous revoir en santé à l'automne.

Yvette Côté, présidente

## *Éditorial*

Bonjour et bienvenue à l'Étincelle des aîné(e)s.

Ce numéro de l'Étincelle vous apportera, j'espère, la chaleur printanière tant souhaitée.

J'ai cru bon vous parler de la gestion personnelle de vos avoirs car, en 2009, bien des choses ont changé depuis que l'AQDR Québec a traité ce sujet en 1997.

Une chose n'a pas changé, malheureusement, ce sont les abus, la violence et la maltraitance à l'égard des aîné(e)s, qui ont pris des visages nouveaux et dont les auteur(e)s rivalisent d'adresse, de rouerie et de méchanceté pure, il faut bien le constater.

J'ai voulu dans ce numéro de l'Étincelle vous partager le contenu de la conférence que je donnais mercredi, le 11 mars dernier, à l'Atrium de Charlesbourg.

Alors, à l'aube de l'été, profitez bien de vos vacances en toute prudence, en santé et ayez l'œil, ou plutôt, les deux yeux sur votre argent et vos biens.

Laurent Rodrigue  
Responsable des communications

## **Même âgé(e), moi, je garde le pouvoir sur mon argent c'est mon droit !**

Comme je le disais en éditorial, les abus, la violence, la fraude et la maltraitance envers les aîné(e)s est loin d'appartenir au passé. Au contraire, en 2009, leurs auteur(e)s rivalisent de ruse, de rouerie, de subterfuges et même de menaces pour obtenir ce qu'ils cherchent : votre argent et vos biens.

Permettez-moi de vous entretenir ici :

1. De notre condition d'aîné(e)s face à l'argent.
2. Des diverses façons de garder son pouvoir sur son argent et ses biens.
3. Du droit des aîné(e)s à l'autonomie financière.
4. Des outils nécessaires à l'exercice du pouvoir sur son argent et ses biens.

### **I. LES AÎNÉ(E)S ET L'ARGENT**

D'entrée de jeu, la famille et l'éducation agissent comme des gènes, si on peut dire, sur le comportement et les attitudes face aux valeurs matérielles. On y est donc conditionné très jeune et le comportement varie selon qu'on vit seul(e) ou en couple et aussi selon qu'on est en vie active ou à la retraite.

Par ailleurs, à travers son vécu personnel, une personne est amenée à adopter régulièrement de nouvelles attitudes, donc de nouveaux comportements face à la gestion de son argent et de ses avoirs. Ainsi se posent les questions suivantes, qui décide ? qui pose les gestes, effectue les démarches ? et, finalement qui paie ?

Pour s'y retrouver un peu, il est bon, me semble-t-il, de regrouper les démarches qui ont dans notre vie un impact financier, d'où les cinq (5) catégories suivantes :

1. L'habitation
2. Les finances
3. Les loisirs
4. La consommation
5. Les autres

#### **1. L'habitation**

En général, cela comprend

- a) la maison ou le loyer (achat, vente, bail)
- b) les assurances (taxes, paiements)
- c) les dépenses de fonctionnement (câble, téléphone, Hydro-Québec, etc.).

## 2. Les finances

On y a fait entrer

- a) l'entretien (déneigement, pelouse, ménage, réparations)
- b) les emprunts (cartes de crédit, etc.)
- c) l'épargne (placements, etc.).

## 3. Les loisirs

On peut y classer

- a) les vacances (voyages, etc.)
- b) le cinéma, le sport, les restaurants, etc.
- c) d'autres éléments variant selon les personnes.

## 4. La consommation

On y retrouve

- a) l'automobile (achat, assurances, réparations)
- b) du mobilier et des électro-ménagers
- c) peut-être un bateau, un motorisé
- d) l'épicerie et l'alimentation, les douceurs
- e) le vêtement
- f) les produits de luxe : magnétoscope, DVD, ordinateurs, caméscopes etc.

## 5. Les autres dépenses

On peut ici penser

- a) aux cadeaux (famille, amis, anniversaires)
- b) aux dons (paroisse, sollicitations diverses)
- c) journaux, revues, livres, etc.
- d) aux loteries et jeux.

La gestion de son argent implique de nouveaux comportements pour être efficace et procurer les éléments fondamentaux de sécurité et de bien-être, surtout face aux changements technologiques de la société.

La gestion de son argent est donc basée sur la fierté, la sauvegarde de sa liberté, la conservation de son autonomie, la sécurité personnelle l'amour et la qualité de la vie, l'épanouissement personnel et de couple, les plaisirs d'apprendre, la capacité et la volonté de faire des choix et de les faire respecter et, enfin, sur la conservation de la forme physique, selon l'adage latin « Mens sana in corpore sano » ce qui signifie un esprit alerte dans un corps sain.

On constate que, en vieillissant, certaines personnes ont malheureusement tendance à vouloir se dégager de toutes responsabilités financières et autres. Ainsi :

**À la retraite**, sous prétexte de se reposer et se départir de leurs soucis. « Tu en as assez fait, il faut te ménager. Prends donc ton temps pour autre chose que des tracas d'argent ».

**Apprendre**, « C'est trop tard, on n'est plus capable d'apprendre. On oublie déjà ce que l'on sait. On ne s'y retrouve pas avec les nouvelles technologies : informatique, ordinateur, guichet automatique, etc. ».

**Continuité dans la façon de faire**, « On a pas été élevé(e) dans cette mentalité-là. Les affaires, c'est pour les hommes. C'est au fils de prendre la place du père ».

**Le stress, la maladie**, « C'est angoissant de parler d'argent, encore plus de décider de s'en occuper soi-même. Nerveuses comme on est, nous les femmes, on est mieux de ne pas se rendre malades et jouer à l'homme ».

**Le ridicule**, « À notre âge, on n'a pas à faire le ou la jeune; il faut savoir céder sa place. Accepte donc de vieillir et de donner ta place ».

**Les enfants sont bons**. Le rêve de se laisser dorloter par les enfants. Le risque de se faire rouler par le premier venu. « On n'a pas étudié la-dedans, eux, le savent. Les affaires, ça se discute dans la famille, pas sur la place publique, devant des étrangers. Laisse-toi donc dorloter un peu maintenant qu'ils sont grands. C'est bien à leur tour ».

**La religion**, « C'est égoïste de ne penser qu'à nous. Ce n'est pas charitable ».

**Le gaspillage**, « Comment ? Après avoir trimé dur pour laisser de l'argent aux enfants, tu parles de te gâter ? C'est du gaspillage, ça ! ».

**Casser maison**, « Maintenant que les enfants sont partis, la maison est trop grande, c'est trop fatiguant de l'entretenir. Il serait temps de penser à un appartement plus petit ».

**Danger**, « Si tu commences à te trimbaler dans des caisses à droite et à gauche, c'est dangereux de te faire attaquer, puis voler ».

L'importance de bien connaître les divers organismes accessibles dans le milieu est évidente car elle permet de :

- savoir à qui s'adresser et quand on peut le faire
- recueillir des informations pertinentes sur la façon de régler ses problèmes financiers
- obtenir du support dans ses démarches
- de briser l'isolement à l'intérieur duquel l'ignorance emprisonne
- recevoir un appui de taille pour faire valoir son opinion, son point de vue et ses droits
- avoir une meilleure connaissance du système dans lequel on vit.

Faut-il rappeler, enfin, que surtout lorsqu'on prend de l'âge, l'union fait la force, c'est-à-dire qu'il y a toujours à gagner à regrouper des gens poursuivant un même but et les mêmes objectifs.

## II. GARDER LE POUVOIR SUR SON ARGENT

Tous nous possédons des biens et de l'argent sous différentes formes : mobilier, immobilier, actions, obligations, débentures, investissements, caisse de retraite, fonds mutuels, placements, etc.. Cependant il existe certaines situations où les aîné(e)s possèdent un pouvoir sur leur argent, mais ne l'utilisent pas ou mal. Ainsi en est-il concernant :

**Le décès.** Une femme perd son conjoint ou mari. Le beau-frère se pointe et prend tout en main.

**Le budget familial.** La maladie frappe un couple : le mari fait un caillot (AVC) et reste partiellement paralysé. Madame ne sait pas conduire et doit sortir pour faire les courses et transactions diverses. Elle veut donc suivre des cours de conduite automobile, pour s'aider, mais lui ne veut pas car il la croit trop vieille pour apprendre.

**Les pressions de proches, du milieu, de la société.** Un voisin nouvellement retraité y va de ses suggestions amicales dans le sens de donner et de se départir de ses biens pour sauver de l'impôt, par exemple.

Aussi, l'entourage voit d'un bon œil une résidence pour personnes âgées ou demeurer dans un appartement plus petit.

Ou encore, la société « le gouvernement » prêche le maintien à domicile, mais ne coordonne pas beaucoup les gestes à ce sujet, la structure en place étant très complexe, lourde et très lente.

Dans tous ces cas, le couple âgé se laisse ébranler par l'argumentaire des uns et des autres.

**La gratuité des soins de santé.** Un couple s'inquiète de la crise financière actuelle et de ses effets : insécurité quant au paiement des pensions, de la couverture d'assurance-maladie, des médicaments, etc. Ils n'ont que très peu, ou pas, d'économies, pas de coussin de sécurité, pas de marge de manœuvre. Ils sont donc très vulnérables. Par ailleurs, ils n'ont jamais fait de testament ni d'arrangements funéraires. Des proches et des amis tentent de les rassurer dans leur angoisse. « Personne n'osera toucher aux vieux » Pas besoin d'avoir d'argent, puisque tout est gratuit, leur dit-on »

On pourrait résumer le pouvoir sur son argent en catégorisant, grosso modo, les avoirs comme suit :

<b>Mobilier</b>	<b>Immobilier</b>	<b>Placements</b>	<b>Assurances</b>	<b>Objets de valeur</b>	<b>Revenus</b>
meubles	maison	FERR	vie,	fourrures bijoux	P.S.V.
appareils électro- ménagers	chalet	REER	maison, auto, hospitalisation, maladie, responsabilités	collections : argent, tableaux, timbres	supplément P.S.V.
automobile	condominium	épargnes		antiquités	R.R.Q.
bateau		parts de compagnies		sculpture	REER
motorisé		bloc appartements		argenterie	intérêts
machinerie				verrerie	épargnes
outillage :				porcelaines	placements
menuiserie, jardinage, bricolage				vaisselle brodée or	remboursement TVQ et TPS
					salaire
					pension de vétérans
					allocations diverses

### III. L'AUTONOMIE FINANCIÈRE, C'EST UN DROIT

Cette autonomie repose sur la liberté de faire des choix financiers et sur la capacité de résister aux pressions de l'extérieur.

#### A. Liberté de faire des choix

Il est souvent difficile, en effet, de dire non à l'un de ses proches à cause de :

- L'amour porté aux enfants et aux petits-enfants.
- La peur d'être rejeté(e).
- La violence faite aux aîné(e)s.
- La violence que l'on peut se faire à soi-même.
- La famille elle-même « préjugés, traditions, conseils plus ou moins judicieux, etc. ».
- La maladie qui entraîne la faiblesse et la vulnérabilité.
- Le sentiment d'être un sans-cœur dans ses agissements.
- Le sentiment d'égoïsme vis à vis les autres.

#### B. Capacité de résister aux pressions venant de l'extérieur de soi-même comme personne seule ou en couple

Cette capacité doit avoir son assise dans le fait de :

- Préserver son autonomie car ne plus faire de choix, c'est perdre sa liberté.
- Conserver un amour légitime de soi et sa fierté, donc exercer jusqu'au bout sa liberté de choix.
- Conserver son amour de la vie : s'en remettre aux autres, c'est comme attendre la fin de sa vie.
- Garder le respect de soi et exiger aussi celui des autres.
- Assurer sa sécurité personnelle : se donner à ses enfants ne met pas à l'abri de certains gestes blessants, offensants ou méprisants.
- Assurer sa sécurité financière car personne ne peut se dire totalement à l'abri de tout souci financier. Donc, économiser n'est pas en soi un vice.
- Vivre une vieillesse heureuse et décente : on n'a pas à se culpabiliser de vivre la simplicité volontaire
- Laisser un héritage en pleine connaissance de cause et, ainsi, se rendre maître de sa vie et de ses décisions
- Garder sa santé : se garder en forme physique améliore le mental et c'est prouvé
- Conserver le plaisir et le droit de demeurer citoyen et citoyenne à part entière et contrer toute dépendance
- Garder sa responsabilité d'adulte : répondre à ses propres besoins sans attendre des autres, aussi longtemps que possible
- Conserver son droit à une vie décente et convenable, digne d'un être humain, sans égard à l'âge.

#### **IV. OUTILS NÉCESSAIRES POUR GARDER LE POUVOIR SUR SON ARGENT**

Le meilleur outil, et le premier, est indéniablement l'établissement d'un budget personnel ou familial, s'il y a lieu.

Plusieurs modèles de budgets ainsi que les informations pertinentes sont disponibles dans les Caisses populaires Desjardins, dans certaines banques, dans les ACEF « Associations coopératives d'économie familiale », dans les CLSC « programme d'administration budgétaire », à l'Office de protection du consommateur, au CAVAC « Centre d'aide aux victimes d'actes criminels », à l'Aide juridique ainsi qu'auprès d'Info-Abus et au 211.

Il y a lieu d'éviter à tout prix les prêteurs sur gages en raison des taux d'intérêt faramineux qu'ils exigent et justifient par le risque élevé qu'ils encourent.

Surtout, consultez l'Autorité des marchés financiers, Place de la Cité, 3<sup>e</sup> étage.  
Tour Cominar, Place Laurier, 2460, boulevard Laurier, Ste-Foy. G1V 5C1  
Télécopieur : 418-525-9519. Courriel : rhqclautorite.qc.ca

Il faut donc avoir recours aux ressources utiles, consulter les journaux, hebdomadaires, revues spécialisées ou non, en commerce ou en finance, les bulletins des banques et caisses, le Web, les publications locales, municipales, régionales provinciales et fédérales y compris les organismes tel que le BAC « Bureau d'assurances du Canada » et même le Barreau du Québec, à l'occasion.

#### **CONCLUSION**

**Que dire en conclusion sinon que notre amour pour nos enfants est certes sans limites, mais nos ressources, elles, sont restreintes.**

Laurent Rodrigue

## L'EXCLUSION SOCIALE

- I. Qu'est-ce ? De quoi parle-t-on ici ?
- II. Exemples d'application et causes
- III. Interventions et solutions personnelles, de groupe, des autorités
- IV. Conclusion

### I. Qu'est –ce que l'exclusion sociale ? De quoi parle-t-on ici ?

Selon le Petit Larousse illustré, 2007, page 441, l'exclusion est l'action d'exclure, le renvoi et la situation d'une personne, d'un groupe exclu. Exclure : mettre dehors, renvoyer,expulser. Ne pas compter dans un ensemble.

Exclu(e) : qui a été rejeté, chassé d'un groupe, qui n'est plus considéré comme membre à part entière de la société.

On peut donc dire sans risque d'erreur que l'exclusion sociale, c'est l'ensemble des pensées, des paroles, des actions, des attitudes et des gestes posés consciemment par un individu ou par un groupe d'individus à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, en raison de sa couleur, de sa race, de son état, de ses croyances et de son statut social, réel ou imaginaire.

On voit tout de suite les aspects négatifs de l'exclusion sociale, basée sur le on-dits, les préjugés, le refus ou la non-acceptation de l'autre dans ce qu'il est ou nous semble être. On catégorise des groupes de personnes quand on les appelle des démunis, les assistés sociaux, les malades physiques ou mentaux. On ne veut pas les avoir dans notre cour, sans vraiment les combattre ou les abandonner à leur sort. On ne veut rien savoir, on les rejette tout simplement, parce qu'ils nous ennuient ou nous font peur. Probablement aussi parce que, en quelque part, il nous nous culpabilise secrètement.

Il y a toujours eu, dans l'histoire humaine, des exclus : les lépreux de la Bible, les malades mentaux qu'il fallait cacher à tout prix, les sorcières du Moyen-âge etc. etc.. De nos jours, malgré les droits de la personne, ce phénomène de rejet d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein de la société s'appelle bel et bien l'exclusion sociale, presque un anathème jeté sur ces personnes, une stigmatisation basée sur des éléments internes et externes de la personne ou du groupe exclus.

Comment cela se peut-il et pourquoi cela persiste-t-il encore au XXIe siècle ? Qu'est-ce qui cause ce comportement qui s'apparente à une forme très nette et très pernicieuse appelée « racisme » plus ou moins déguisé entraînant la pure négation de droits humains fondamentaux ?

## II. Exemples d'application et causes

Examinons attentivement, si vous le voulez bien, les paroles, les attitudes et les gestes qui nourrissent l'exclusion sociale :

### a) Des paroles d'abord « citations souvent entendues »

Ce n'est pas la faute des autres s'ils se retrouvent comme ils sont. Ils n'avaient qu'à faire attention !

Ils se peignent dans le coin; ni sociables, ni aimables, ils se ramassent tout fin seuls.

Ils ne semblent pas capables d'agir comme tout le monde.

J'ai pour mon dire les riches avec les riches, les pauvres avec les pauvres.

Ils se sont tous plaints le ventre plein; qu'ils arrêtent donc de chiâler !

Ils n'ont que ce qu'ils méritent.

Je travaille dur, moi, pour avoir ce que j'ai. Qu'ils en fassent autant.

C'est pas d'la malchance qu'ils ont, c'est d'la paresse.

Quand on est né pour un p'tit pain, faut s'en contenter.

On a juste à les regarder aller : on voit tout de suite ce qui ne marche pas.

Si au moins ils se lavaient, ça pourrait p'têtre bien aller mieux. De l'eau pis du savon, ça coûte pas cher.

Ils ont toujours raison dans tout. Pas parlables.

Ils veulent avoir c'qu'il y a de mieux, Qu'ils s'arrangent !

Hé, Aline, va pas jouer avec elle : tu vas attraper des maladies.

On pourrait en aligner encore longtemps de ces sentences et jugements populaires. Oui, de vraies sentences qui condamnent sans appel, qui vous clouent au pilori et vous marquent au fer rouge.

## **b) Des attitudes ensuite**

On fait une moue à peine déguisée à l'approche d'une personne démunie ou handicapée.

Les préjugés courants dressent des barrières qui deviennent quasi-infranchissables socialement.

On continue imperceptiblement de maintenir sinon une lutte farouche et directe entre les différentes classes de gens, du moins on perpétue une indifférence coupable à l'égard de ceux et celles que l'on étiquette comme les exclus de la société. Exclue par qui au juste ? Par les ragots, le on-dits, les préjugés, la malveillance, le manque profond de charité et d'altruisme, l'autosuffisance, réelle ou simulée, un orgueil démesuré, une terrible estime de soi, etc. etc.. Un treillis invisible, un mur et une distance psychologiques achèvent le travail : on devient si sélectif que, comme un volcan dont l'éruption est imminente, on peut larguer une grande quantité de personnes et les confiner dans leur statut de prétendus asociaux et irrécupérables.

On ne se rend même plus compte que notre vague malaise, notre grogne et notre égoïsme non seulement blessent, mais tuent à petit feu nos semblables qui sont l'objet d'un sort moins heureux que le nôtre.

## **c) Des gestes inacceptables et inhumains par la suite**

On s'emploie isidieusement à écarter les personnes qui socialement ne paraissent pas « du bon bord », entendre du côté de la force, du pouvoir, de la ruse, du machiavélisme, de la tricherie et de la volonté de réussir malgré tout, envers et contre toutes et tous.

Vous connaissez bien ces gestes posés au grand jour ou le plus souvent à l'ombre, les tactiques déloyales, cette petite clause qui fait que...nous ne pouvons malheureusement...cela ne s'applique pas dans votre cas.

Dans les organismes municipaux, régionaux, gouvernementaux, dans les Institutions hospitalières et autres, dans toutes les sphères de l'activité humaine, on le sait trop, que très souvent les personnes les plus démunies sont accueillies « quand elles le sont » avec circonspection, presque avec dédain, avec ce petit quelque chose qui ne « clique » pas. On se les renvoie comme une balle de ping-pong. Tous ces gestes, petits ou grands, constituent des offenses très sérieuses à leur dignité humaine, pour dire le moins.

### **III. Interventions et pistes de solutions aux problèmes et aux conséquences de l'exclusion sociale**

#### **a) Au plan personnel**

S'ouvrir au maximum aux besoins des autres, surtout les plus mal pris, peu importe les causes.

Ne jamais porter de jugement ou poser des questions qui tuent.

Tenter de comprendre en profondeur, c'est-à-dire, par empathie et charité, se mettre vraiment à la place de l'autre.

Aider l'autre à s'en sortir et non pas l'enfoncer davantage dans ses problèmes par une attitude et des gestes malhabiles.

Établir une relation d'aide honnête, vraie et sincère.

#### **b) Au plan social ou des groupes**

Maintenir et développer un bénévolat de qualité

Ne pas constituer de catégories sélectives d'intervention. Penser, par exemple, à un garagiste qui doit, lui, accueillir toutes sortes de véhicules à réparer ou encore au réparateur « d'appareils électro-ménagers et électroniques qui doit, lui aussi, accepter pour réparations tout appareil sans égard à leur marque.

Déployer tous efforts nécessaires pour intégrer les personnes démunies qui ne sont quand même pas la lie de la société ni des rebuts dont on ne sait plus trop comment en disposer.

Ne pas rendre vaine, à l'avance, cette intégration par des mesures inadéquates ou inappropriées ou par des restrictions réglementaires, arbitraires ou autres.

Éviter de faire cheminer ces personnes marquées par un mauvais sort comme des bateaux passant des écluses : ouvrir les portes en avant, mais les refermer en arrière...

#### **c) Au plan des autorités compétentes**

Assouplir le plus possible la portée et l'application des lois et règlements innombrables d'application concrète par des organismes spécifiques tel que la C.S.S.T., la Commission des droits de la personne, les organismes récepteurs de plaintes et ceux responsables de l'application des programmes sanitaires et sociaux de l'État.

Faire les représentations pertinentes aux députés « fédéraux et provinciaux » pour améliorer les diverses législations en vigueur en tous domaines et ce, au profit des plus mal pris de la société.

#### **IV. CONCLUSION**

La condition malheureuse des exclus de la société ne se réglera pas seulement à coup de bons sentiments et d'injection de dollars.

Elle s'améliorera surtout par un désir de partager avoirs et gestes afin d'endiguer ce fléau social.

Nous devons travailler toutes et tous ensemble dans ce but et, comme groupe humain, apporter tout le support requis dans ce travail de longue haleine

Laurent Rodrigue

## **Les relations professionnelles des personnes âgées avec les notaires**

L'AQDR Québec conformément à sa mission principale, la défense des droits des personnes âgées, aide régulièrement des personnes âgées qui demandent de l'assistance face à différentes problématiques qu'elles vivent.

Cette année, nous avons eu une demande d'aide reliée aux relations des personnes âgées face aux notaires. L'analyse de cette demande nous a permis de situer les enjeux et de relever quelques éléments d'information qui peuvent aider les personnes âgées qui achètent des services professionnels de notaires.

### **Pourquoi faire affaire avec un notaire ?**

Rappelons tout d'abord les principales décisions importantes de votre vie qui produisent des effets juridiques : le mariage, le divorce, l'achat d'une propriété, la rédaction d'un testament.

La multiplication des lois et leur complexité nécessitent l'aide d'un professionnel, le notaire qui peut aider à faire des choix éclairés.

#### **Le notaire a deux rôles fondamentaux :**

- celui de conseiller en regard des besoins particuliers d'un client ou d'une cliente qui vient le consulter
- celui d'officier public reconnu par l'État.

#### **Le rôle de conseiller : une mesure préventive**

Souvent dans la vie, le rythme est rapide et nous pousse à agir sans retard. Malheureusement, les décisions hâtives apportent souvent des désagréments voire même des conséquences problématiques et coûteuses. Avant de prendre une décision importante ou de signer un document, la prudence vous recommande de consulter un notaire.

#### **L'acte notarié, un document précieux et sécurisant**

Le notaire est un officier public reconnu par l'État. À ce titre, il a le pouvoir de conférer un caractère d'authenticité aux actes qu'il reçoit. L'acte notarié fait foi devant les tribunaux de son contenu, de l'exactitude de la date et des signatures apposées, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la preuve. L'original est conservé par le notaire à son étude, à l'abri des pertes et des destructions, de sorte qu'il est toujours possible aux parties de le retracer et d'en obtenir des copies conformes et authentiques.

En sa qualité d'officier public, le notaire se doit d'être impartial et d'informer chaque partie à l'acte de ses droits et de ses obligations. Ainsi les parties sont assurées de pouvoir exprimer un consentement en toute connaissance de cause.

## **Quoi faire quand vous faites affaire avec un notaire ?**

Les personnes âgées dans la plupart des cas ont des actes juridiques importants à faire tout au long de cette tranche de vie. Ils doivent principalement vendre ou acheter des biens, faire un mandat en cas d'inaptitude ou un testament. Ce sont des actes qui doivent être faits dans un contexte de respect de leur choix et de leur volonté.

Nous proposons aux personnes âgées certaines règles à suivre qui devraient faciliter leurs rapports avec les notaires.

1. Il est essentiel de se sentir bien avec le notaire avec lequel vous faites affaire. Il faut établir une relation de confiance. Pour cela, il est nécessaire de parler **AU TÉLÉPHONE** au notaire avec lequel vous voulez faire affaire avant de le rencontrer. **Il faut se sentir en confiance avec le notaire avec lequel vous voulez faire affaire. Comment vous répond-t-il ? Est-il impatient au bout du fil ou empathique ?**

**Si vous ne sentez pas d'empathie, chercher un autre notaire qui vous conviendra mieux.**

Par contre, si cela va bien, prenez rendez-vous et allez-y. Si vous ne vous sentez pas assez bien ou confortable pour aller toute seule voir le notaire, faites-vous accompagner d'une personne de confiance. Lors de cette première rencontre, soyez vigilant, **OBSERVEZ**. Comment êtes-vous reçu par le notaire. Est-ce qu'il vous demande bien ce que vous désirez ou le demande t'il à l'autre personne qui vous accompagne en ayant l'air de penser que vous ne pouvez pas bien comprendre. **OBSERVEZ**, vous êtes toujours libre de décider que cela ne convient pas. Le notaire vous rend un service professionnel à un coût donné et vous avez droit à obtenir satisfaction.

**SURTOUT NE CONTINUER PAS DE FAIRE AFFAIRE AVEC UN NOTAIRE AVEC LEQUEL VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN. VOUS SERIEZ MAL TOUT AU LONG DES RENCONTRES ET N'AUREZ PAS SATISFACTION.**

2. Si vous vous sentez bien et que vous voulez faire affaire avec ce notaire, entendez-vous au départ sur le nombre d'entrevues nécessaires et le coût total demandé. **CELA EST ESSENTIEL AFIN DE NE PAS AVOIR DE SURPRISE À LA TOUTE FIN.**

3. Lorsque vous arrivez à la fin du processus et que vous avez devant vous l'acte ou le contrat que le notaire a rédigé selon vos volontés, **il est essentiel de le lire même si l'acte est long et difficile à comprendre. NE JAMAIS SIGNER UN DOCUMENT QUE VOUS NE COMPRENEZ PAS. VOUS DEVEZ COMPRENDRE CE QUE VOUS SIGNEZ. IL EST INADMISSIBLE QUE LE NOTAIRE VOUS DEMANDE DE SIGNER UN ACTE QUE VOUS NE COMPRENEZ PAS.** Demandez du temps et d'autres explications. Si le notaire ne veut pas, ne signez pas et ne le payez pas non plus. Il s'agit d'un contrat et vous devez savoir s'il est conforme à vos volontés.
  
4. Vous devez toujours obtenir une copie de l'acte ou du document légal que le notaire vous a délivré. Lorsque vous recevez la copie, il est important de le relire seul ou avec d'autres personnes afin de faire une dernière vérification pour voir si le document est conforme à vos volontés, s'il n'y a pas d'erreurs ou de mélange dans l'écriture. Si en le relisant, vous vous apercevez que l'acte ne répond plus à vos besoins ou que vous avez de nouveaux besoins qui ne sont pas tenus en compte dans l'acte, vous devez en faire part au notaire. Le notaire va refaire en tout ou en partie le document. **IL N'EST PAS GRAVE QUE LE DOCUMENT SOIT ENREGISTRÉ. EN TOUT TEMPS, LE NOTAIRE PEUT FAIRE DE NOUVEAUX ENREGISTREMENTS .RIEN N'EST DÉFINIF. TOUT PEUT ÊTRE MODIFIÉ. LE CLIENT PEUT TOUJOURS DÉCIDER AUTRE CHOSE OU MODIFIER CE QU'IL A FAIT ANTÉRIEUREMENT. IL N'Y A RIEN DE GRAVE.**
  
5. Si malheureusement vous n'avez pas satisfaction et que vous vous questionnez encore sur la conduite d'un notaire, vous pouvez toujours vous adresser au cabinet du syndic de la chambre des notaires. Celui-ci vous fournira l'information pertinente à ce sujet et vous renseignera sur l'opportunité de demander la tenue d'une telle enquête.  
**VOUS POUVEZ CONTACTER LE SYNDIC DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES AUX NUMÉROS SUIVANTS : 514-879-1783 poste 5913 ou 1 800 263 1793 poste 5013.**

N.B : Les règles proposées sont essentiellement une source d'information, des lignes directrices à suivre. En aucun cas, il ne s'agit d'une opinion juridique. L'AQDR Québec n'engage aucune responsabilité à l'égard de ce document. Vous pouvez en tout temps si vous vous questionnez faire appel au syndic de la Chambre des notaires.

Judith Gagnon  
Membre du CA  
AQDR Québec

## La chronique juridique

### Les contrats

Les aîné(e)s, comme tout le monde, sont confronté(e)s à des actes juridiques tout au long de leur vie. Ils achètent et vendent des biens meubles ou immeubles, utilisent des services de plusieurs catégories de personnes, suivent des cours et ont dans plusieurs cas, des polices d'assurance. Ces exemples ne représentent que quelques cas où le droit se mélange à la vie quotidienne des aînés.

L'AQDR Québec débute une chronique juridique qui va toujours toucher toutes ces questions en mettant surtout l'emphase sur les éléments importants à retenir. L'AQDR Québec ne constitue pas un service juridique. Les informations fournies doivent être considérées uniquement des pistes de solution.

Nous commençons notre chronique en expliquant la notion de contrat, notion dès plus importantes dans la vie courante.

### Un peu d'histoire

En regardant sur Wikipédia, j'ai retrouvé l'origine des contrats.

Le contrat est une des institutions les plus anciennes du droit : le Code d'Hammourabi, environ 1730 avant J-C en fait déjà état, notamment en matière agraire. C'est le droit romain qui va l'utiliser à une plus large échelle.

### Sa définition

Un contrat se définit comme un **accord de volonté formel ou informel conclu entre deux personnes, les parties, ayant pour objet l'établissement d'obligation à la charge ou au bénéfice de chacune des parties**. En règle générale, la naissance d'une obligation n'est soumise à aucune règle de formalisme. En matière de contrat, la seule rencontre des volontés des deux personnes qui veulent faire affaire ensemble sur l'objet de la prestation par exemple dans le cas d'un achat, sur le bien à acheter et le prix de la prestation suffit à faire naître l'obligation.

Dans la vie quotidienne, nous sommes parties à plusieurs contrats.

**REGARDEZ BIEN CES EXEMPLES :**

Je vais chez la coiffeuse et me fait couper les cheveux. Il y a un accord entre le coiffeur et moi, je veux une coupe et sur le prix.

Si je décide après ma coupe que je veux une teinture. Ce n'était pas compris dans notre contrat .La coiffeuse n'a peut-être plus de temps pour la coloration. Il s'agit **d'une autre**

entente. Dans ce cas, vous n'avez pas eu besoin de passer un contrat écrit avec votre coiffeuse mais il y en a un informel.

Je vais chez le notaire pour faire un mandat d'inaptitude. C'est un contrat de service professionnel avec le notaire. Il faut absolument un accord de volonté entre les deux parties sur le mandat à réaliser. Dans ce cas, il y a un contrat écrit avec le notaire.

Dans un contrat, il y a des dispositions particulières. Ces dispositions particulières se nomment des clauses. A titre d'exemple, vous achetez une automobile à crédit. Dans votre contrat d'achat, vous avez plusieurs conditions qui concernent le crédit et qui prévoient les modalités de paiement. Ce sont des clauses.

## Son contenu

Le contrat est une manifestation intentionnelle de volonté dans le but de réaliser certains effets. Les conséquences juridiques sont voulues (exemple : testament, contrat de vente, contrat de travail et contrat d'assurance).

En principe, le contrat pour exister n'a besoin que de l'accord des parties sur un sujet donné. Par exemple, je passe les clefs de ma voiture à ma sœur Joséphine. On peut conclure au prêt du véhicule même s'il n'y a pas d'écrit pour le prouver. Parfois, la Loi peut exiger un écrit pour prouver qu'il y a eu contrat. À titre d'exemple, un contrat de mariage est nécessaire pour prouver qu'il y a eu mariage. Pour la vente d'un condo, d'une maison, un contrat écrit est aussi nécessaire.

Les parties au contrat, c'est-à-dire les personnes qui s'engagent doivent avoir la capacité pour s'engager. *On entend par capacité, l'aptitude juridique pour pouvoir faire des contrats. A titre d'exemple, les personnes malades qui n'ont plus conscience de ce qu'elles font n'ont pas la capacité de s'engager. La notion de capacité fera l'objet d'une prochaine chronique juridique.*

Une fois le contrat régulièrement conclu, il lie les parties au contrat. La conséquence de cela est qu'en cas d'inexécution du contrat par l'une ou l'autre des parties, la personne qui n'a pas reçu ce qu'elle attendait du contrat peut demander réparation en justice.

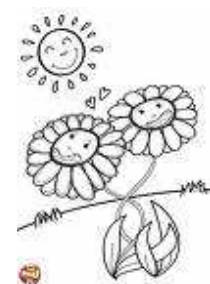
## Les éléments à retenir

1. Observez-vous vivre et regardez bien tous les actes juridiques que vous réalisez tout au cours de votre vie.
2. Réfléchissez toujours à ce que vous faites quand vous entrez en relation avec un professionnel, vous achetez des biens de consommation, des immeubles, vous signez un contrat d'assurance etc. Vous vous engagez à payer pour un produit et service. Est-ce bien cela que vous voulez et est-ce le prix que vous désirez payer ?

3. Demandez des informations avant de poser des gestes ou des actes que vous regretteriez. Vous êtes mieux de passer pour tannant que de vous faire avoir.
4. Si vous n'êtes pas certain de ce que vous voulez, différez votre achat. Réfléchissez encore davantage. Vous ne serez jamais perdant en prenant votre temps et en consultant plus de ressources appropriées.
5. Regardez toujours la garantie que l'on vous offre lors de l'achat d'un bien.
6. Soyez certain que vous avez bien besoin d'un bien ou d'un service avant de l'acheter.
7. **Rappelez-vous il est plus facile de prendre du temps avant de poser un geste ou de faire un acte juridique que d'annuler la chose.**

**Judith Gagnon  
Membre du CA  
AQDR Québec**

## **Parole à nos membres**

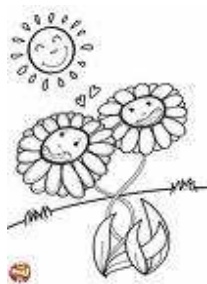


Vous êtes fortement prié(e)s de nous faire part, par écrit, de vos observations sur tous sujets d'ordre général susceptibles d'intéresser les membres de votre AQDR.

Vous les faites parvenir comme suit : Le responsable des communications  
AQDR Québec  
165, rue de Carillon, local 323  
Québec (Québec) G1K 9E9

Vous comprendrez bien que nous nous réservons le droit d'écourter ou de résumer vos lettres étant donné l'espace disponible dans ce bulletin. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

---



### **Journal de l'AQDR Québec** Vol. 9 – no 1, mai 2009

Responsable : Nicole Roberge  
Laurent Rodrigue

Comité de lecture : Nicole Roberge  
Laurent Rodrigue  
Judith Gagnon

Mise en page : Nicole Roberge

